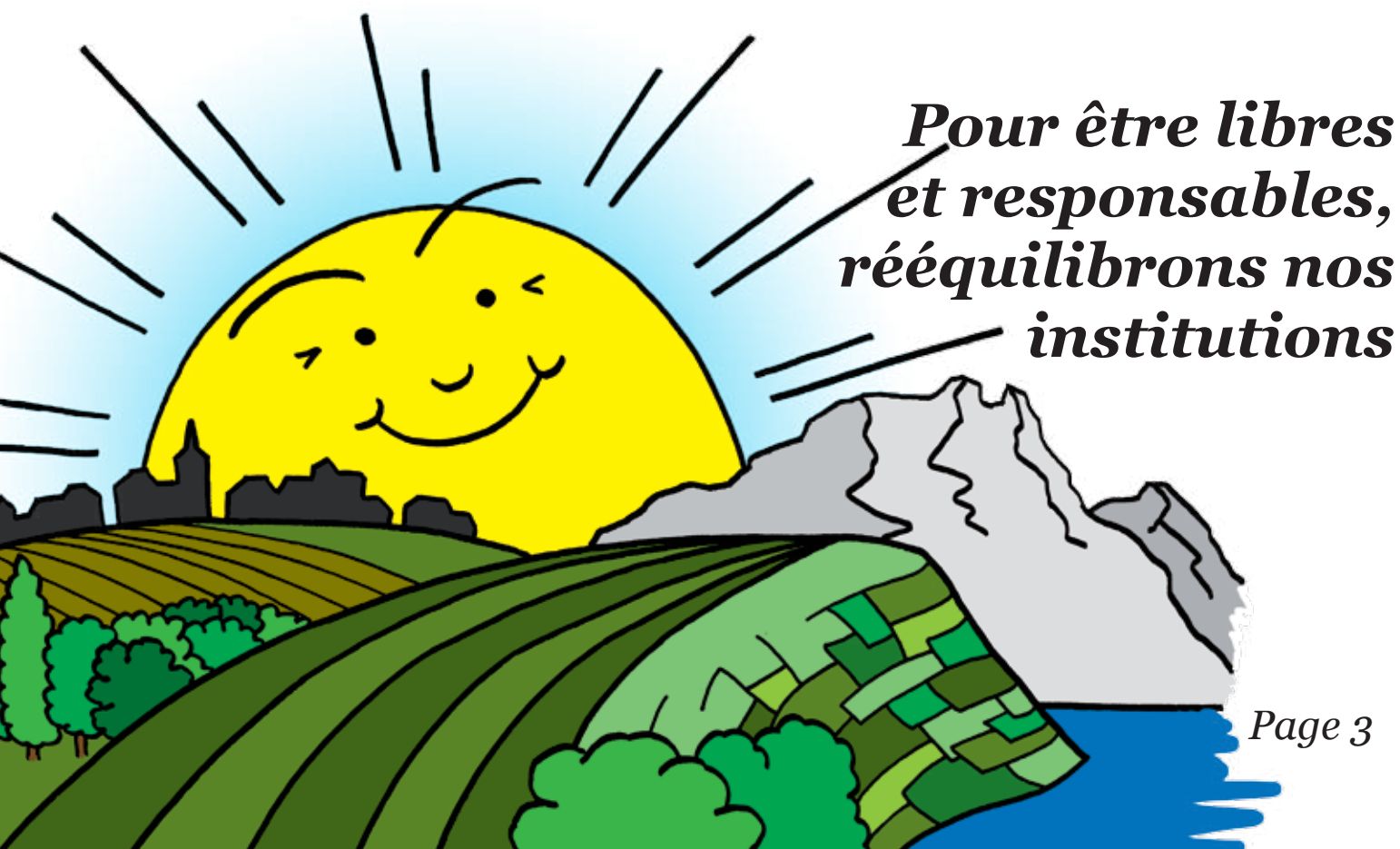


Le nouveau pays vaudois



***Pour être libres
et responsables,
rééquilibrions nos
institutions***

Page 3



***Contre l'intégrisme
religieux***

Page 2



INTERVIEW
***UDC et
entrepreneur***

Page 7

Initiative populaire contre l'intégrisme religieux

La récolte de signatures en faveur de l'initiative cantonale Contre l'intégrisme religieux vient de débuter. Grâce à cette initiative, nous préservons notre canton des dérives intégristes de certaines

P lusieurs d'entre elles, qui se réclament d'une confession chrétienne, ont déclaré leur intérêt tout comme la communauté musulmane. Le canton de Vaud pourrait donc devenir le seul canton suisse qui fait de l'islam une religion dont les fidèles sont au bénéfice d'une reconnaissance publique. Cette situation n'est pas sans danger.

L'islam n'est pas qu'une religion car le Coran n'est pas seulement un livre religieux, c'est aussi un livre de lois qui régit la vie en société. Malheureusement, l'actualité de ces dernières années nous rappelle que les membres les plus fondamentalistes de cette religion ne cherchent pas à s'intégrer mais revendiquent au contraire des dérogations spéciales afin que les préceptes coraniques s'appliquent dans notre société. Au nom des principes libéraux qui sont le propre des sociétés occidentales, en particulier au nom de la liberté religieuse, nos autorités tolèrent des comportements pourtant inadmissibles de la part de ces intégristes.

La reconnaissance publique que le Conseil d'Etat a rendue possible depuis 2014 est donc une aubaine pour des courants intégristes qui vont pouvoir désormais se baser sur cette reconnaissance pour exiger un traitement de faveur, notamment le refus de la mixité à l'école, l'interdiction de suivre les cours de piscine pour les petites filles, la prohibition de



Michaël Buffat

Conseiller national

Le canton de Vaud pourrait donc devenir le seul canton suisse qui fait de l'islam une religion dont les fidèles sont au bénéfice d'une reconnaissance publique.

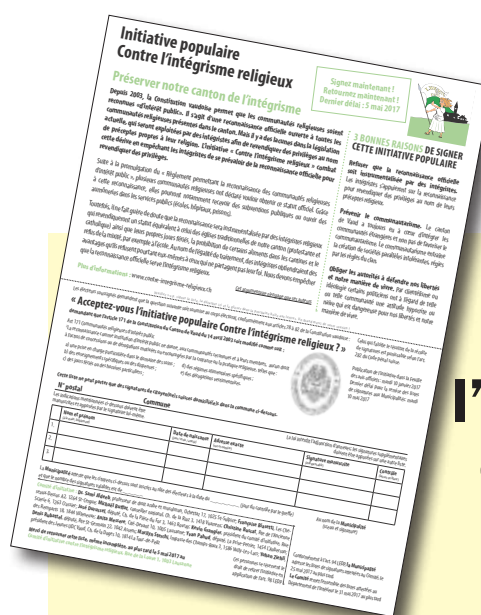
communautés religieuses car, depuis 2014, toutes les communautés religieuses présentes dans notre canton peuvent obtenir une reconnaissance officielle publique.

certains aliments dans les cantines scolaires, l'octroi de jours fériés particuliers ou alors l'application de la charia pour traiter des affaires familiales ou propres à la communauté musulmane.

L'initiative populaire Contre l'intégrisme religieux préserve notre canton de ce type de communautarisme archaïque. Elle ajoute un alinéa à l'article 171 de la Constitution cantonale qui précise que la reconnaissance d'une communauté religieuse d'intérêt public ne donne à la communauté reconnue et à ses membres aucun droit à l'octroi de concessions

motivées par la croyance ou la pratique religieuse. Ainsi, ce nouvel alinéa, ne remet pas en question la liberté de croyance en faveur de celles et ceux qui pratiquent leur foi de manière privée et non revendicatrice mais offre la garantie que jamais nos libertés ne seront utilisées contre nous par les intégristes de toutes les religions.

Beaucoup trop d'intégristes religieux prennent notre tolérance pour de la faiblesse. Cette initiative est une réponse appropriée, pondérée et indispensable pour lutter contre l'intégrisme religieux. ■

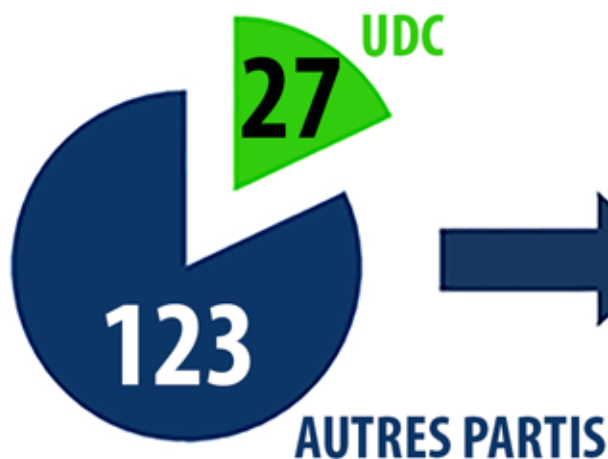


**SIGNEZ
l'initiative
encartée
dans ce
numéro !**

Rééquilibrer nos institutions

Grand Conseil

Législature 2012-2017



Conseil d'Etat

Rééquilibrage en 2017



Le succès de la Suisse étonne plus d'un observateur étranger. Comment un petit pays comme le nôtre a-t-il trouvé les

capacités de se hisser à un haut niveau de qualité de vie alors même qu'il n'a aucune bonne prédisposition économique ?

Une partie de la réponse se trouve dans l'implication des citoyennes et des citoyens aux décisions politiques. Les Suissesses et les Suisses ne sont pas uniquement des producteurs et consommateurs économiques, ce sont aussi des décideurs politiques car chacun possède, à travers son droit de vote, une fraction du pouvoir politique. Ce qui est vrai à l'échelle de la Suisse, l'est aussi à l'échelle vaudoise.

A l'UDC, nous sommes intimement convaincus que notre modèle politique (démocratie directe, fédéralisme, recherche du consensus) est un facteur essentiel du succès économique. Or, un des moteurs de nos institutions est l'esprit de concordance qui garantit à chaque citoyen d'être correc-



Kevin
Grangier

Secrétaire général
de l'UDC Vaud



tement représenté autour de la table. Malheureusement, une grande partie des Vaudoises et des Vaudois sont exclus du Conseil d'Etat à l'heure actuelle car l'UDC est absente. Ce déséquilibre trahit l'esprit de nos institutions en laissant toute une partie de la population sans voix. Ce n'est pas la Suisse, ni le canton que nous nous souhaitons.

En présentant la candidature de Jacques Nicolet au Conseil d'Etat, notre parti entend rééquilibrer légitimement à sa force électorale nos institutions conformément à l'esprit de concordance typiquement vaudois. Notre parti ne veut, ni plus et ni moins, être représenté à sa juste valeur et prendre les responsabilités que sa force politique légitime lui confère. ■

De l'art de l'interprétation

Ainsi, vingt-quatre ans après le 6 décembre 1992, le fameux « dimanche noir » de Jean-Pascal Delamuraz, la Suisse a connu son vendredi noir du 16 décembre 2016 : ce jour-là, le Parlement adoptait une prétendue loi d'application de l'initiative contre l'immigration de masse, acceptée en votation près de trois ans auparavant.

Et voilà le gros de la classe politique se félicitant de son réalisme, pour avoir concocté un texte compatible avec la sacro-sainte libre circulation des personnes; et se réjouissant des louanges immédiatement reçues du président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker. Dans la négociation sur le Brexit, ce dernier ne manquera pas d'opposer le pragmatisme des Suisses à des Anglais trop intransigeants.

Sur le fond, admettons qu'une disposition de ce type, prévoyant la préférence indigène en matière d'emploi, pourrait présenter (en théorie tout du moins) certains avantages. Elle aurait pu être adoptée beaucoup plus tôt, et cela même en l'absence de l'initiative du 9 février 2014. Mais c'est justement ce qui pose problème : elle n'a en réalité aucun rapport avec l'article constitutionnel qu'elle est censée mettre en œuvre.

C'est là un aspect inédit de la politique suisse : durant l'automne dernier et tout au long des tractations en cours sous la Coupole, on entendit répéter que le Parlement était « dans son rôle » en interprétant la volonté d'une majorité de votants. Ainsi, lorsque ces derniers acceptèrent un article constitutionnel, demandant explicitement l'instauration de plafonds et de contingents, il fallait « interpréter » qu'ils ne voulaient ni plafonds ni



Lena
Lio

Députée

*La loi n'aura
eu aucun
effet, ni sur
l'immigration
ni sur l'emploi.*

contingents. Et là où l'article en question indique que « la Suisse gère de manière autonome l'immigration des étrangers », il faut « interpréter » que la Suisse doit renoncer à gérer l'immigration des étrangers, laissant aux entreprises le soin de gérer à leur guise leurs postes vacants, sous réserve de les déclarer aux Offices régionaux de placement et d'organiser un entretien d'embauche avec un candidat suisse, tout en sachant d'avance qu'il sera recalé au profit d'un étranger.

Les conséquences de cette trahison burlesque sont d'ores et déjà limpides. Les prochaines statistiques montreront que, mis à part le fait de compliquer le travail des entreprises en interférant maladroitement avec leurs procédures d'embauche, la loi n'aura eu aucun effet, ni sur l'immigration ni sur l'emploi. Et les sondages d'opinion révéleront la déception d'une population qui n'aura constaté aucun des progrès espérés, ni dans le domaine de l'accès au logement, ni en matière de surcharge des moyens de transport.

Alors, le temps sera venu de faire à nouveau voter avec succès le peuple suisse, mais sur un texte qui, cette fois, ne laissera place à aucune marge d'interprétation. On hésite à remercier la conjuration antidémocratique, majoritaire au parlement, qui en a si bien préparé la voie. ■

IMPRESSUM

ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ

Le Nouveau Pays vaudois
Rue de la Louve 1
1003 Lausanne
T 021 806 32 90
F 021 806 32 91
E secretariat@udc-vaud.ch
CCP 10-4168-3

SECRÉTARIAT DE RÉDACTION

Le Nouveau Pays vaudois
Kevin Grangier
Rue de la Louve 1
1003 Lausanne

CONCEPTION ET RÉALISATION

POINTCOM, D.KARLEN
Agence de communication
1845 Noville
www.dkahlen.com

PHOTOGRAPHIES

Dany Schaer
www.dany-schaer.ch

IMPRESSION

CDS imprimerie SA
1844 Villeneuve
www.cdsimprimerie.ch

TIRAGE

2'300 exemplaires

Signez l'initiative contre les excès de Via sicura !

En juin 2012, le Parlement fédéral, sous couvert de lutte contre les chauffards, a adopté sous l'appellation trompeuse de Via sicura une révision de la loi sur la circulation routière dont on ne voit que trop, depuis lors, qu'en fait de chauffards, elle compte pour seules victimes, de plus

Dès les premières décisions d'application, on a immédiatement constaté les conséquences pratiques et clairement disproportionnées, sans effet notable sur la sécurité des usagers de la route, de cette législation excessive avec un scénario catastrophe qui tend à se multiplier: on perd son permis (pour longtemps, trop longtemps), puis son travail et enfin son conjoint. A cela s'ajoute que dans notre société de mobilité, un retrait de permis, surtout de longue durée, équivaut bien souvent à une forme de mort sociale. Voilà pourquoi, à la demande de la base d'ailleurs, l'UDC Suisse a intégré dans son programme une position qui demande la suppression des dispositions de Via sicura.

Au Parlement, le Conseil national a accepté une motion demandant la suppression du « délit de chauffard » (1), non pas pour assurer une impunité quelconque aux fous du volant, mais juste pour redonner aux autorités judiciaires la possibilité, comme pour n'importe quelle autre infraction, de tenir compte des circonstances concrètes au lieu d'être tenues par un « tarif » inadapté et

en plus nombreuses, d'honnêtes citoyens (nous tous, potentiellement !) que l'on traite comme des criminels aussitôt qu'ils prennent le volant d'une voiture ou d'un camion ou le guidon d'une moto. Seule, alors, l'UDC s'y était opposée.



Jean-Luc
Addor

Conseiller national

*On peut
douter que
sans pression
populaire,
la voie
parlementaire
permette de
modifier les
dispositions
injustes et
destructrices de
Via sicura.*

disproportionné. Mais qu'en fera le Conseil des Etats, lui qui, après l'adoption par le National d'une autre intervention tendant à supprimer les excès et les effets secondaires indésirables de ce « délit de chauffard » (2), a refusé de lui donner suite ? Pour compléter le tableau, mon initiative parlementaire visant à supprimer l'obligation de recours des assureurs RC (3) est suspendue jusqu'au dépôt d'un rapport de l'Office fédéral des routes sur un bilan de Via sicura. Au vu de la position du Conseil des Etats, on peut toutefois douter que sans pression populaire, la voie parlementaire permette de modifier les dispositions injustes et destructrices de Via sicura.

Pour « encourager » le Parlement, voire l'OFROU à écouter

la voix du peuple, il n'y a donc qu'une seule voie, complémentaire aux démarches parlementaires : signer et faire signer l'initiative (ci-jointe) « contre les excès de Via sicura » (4). Comme son titre l'indique, ce texte est extrêmement modéré: il propose non pas l'abrogation pure et simple de ces dispositions, mais seulement d'en retrancher les plus choquantes et les plus contraires au principe de la proportionnalité. C'est une démarche nécessaire. Elle n'empêchera pas les autorités judiciaires et administratives de sanctionner durement les fous du volant. Mais nous cesserons d'être traités comme des criminels aussitôt que nous prenons la route.

Signez donc et faites signer cette initiative ! ■

**SIGNEZ
l'initiative
encartée dans
ce numéro !**

(1) Motion Gschwind 15.3125

(2) Initiative parlementaire Regazzi 15.413

(3) Initiative parlementaire 15.500 « Non à une triple peine ! »

(4) Cf. aussi le site www.asavs.ch

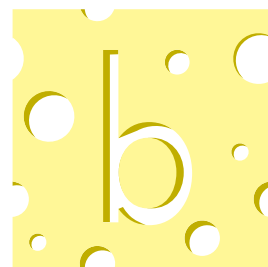


Votre Artisan en technologie digitale

popinae.ch

079 600 16 25

Ludovic Gonin
ludovic.gonin@popinae.ch
1024 Ecublens
POPINAE NETWORK SA



berger
fromages

Steve et Marjorie **Berger**

Fromagerie d'Orbe

Rue Centrale 4 - 1350 Orbe
024 441 31 70

Fromagerie de Lignerolle

Sur la Place 3 - 1357 Lignerolle
024 441 91 23

bergersm@bluewin.ch
www.berger-fromages.ch



Parce que votre propriété mérite d'être défendue !

Gérance - Estimation - Rénovation - Administration de PPE

Avenue du Théâtre 7 - Case postale 6295 - 1002 Lausanne - Tél. 021 341 15 15 - Fax 021 341 15 10 - info@gerance-crot.ch
www.gerance-crot.ch

Claude Bovey, Solcreations SA

Claude Bovey, vous êtes membre de l'UDC et entrepreneur.

Vous dirigez l'entreprise SOLCREATIONS SA à Ogens. Quelle est l'activité de votre entreprise et combien de collaborateurs comptez-vous ?

L'activité de notre entreprise consiste à fournir et à poser toutes sortes de revêtements de sol dans l'habitation privée, les institutions ainsi que pour les gérances notamment. Nous comptons six femmes et quatorze hommes dont 1 apprenti. J'aimerais aussi dire que nous avons à plusieurs reprises tenté de réintégrer des personnes en difficultés, hélas, nos espoirs n'ont pas toujours été récompensés à leur juste valeur. Nous sommes également très attachés au respect de l'environnement. Tous nos déchets sont triés et tout ce qui est possible d'être recyclé est renvoyé dans une usine de récupération et de remise en valeur des matériaux nobles.

SOLCREATIONS SA existe depuis 1987, compte plusieurs succursales et dépôts et est capable d'intervenir dans toute

la Suisse romande, quelle a donc été son parcours en trente ans ?

Nous disposons d'un bureau-dépôt à Yverdon-les-Bains, d'un dépôt à Bioley-Magnoux et d'un magasin-exposition et bureaux à Ogens. Au début, nous étions seulement trois à nous lancer dans l'aventure. Nous avions un magasin en ville d'Yverdon-les-Bains et notre dépôt consistait en un garage avec un petit atelier. Puis au fil des années et au fur à mesure des possibilités, l'entreprise s'est étoffée pour être ce qu'elle est aujourd'hui.

Notre parti s'identifie aux PME et à l'économie de proximité, garante de la qualité de travail suisse, telle que votre entreprise. Quelles sont les conditions cadres essentielles qui garantissent le succès de votre entreprise ?

En axant toute la stratégie de notre activité sur le sérieux, la qualité et le service à la clientèle, nous avons pu constituer un excellent carnet d'adresses de clients fidèles. Mais, nous sommes soumis à une concurrence très rude. D'une part, par

certaines concurrents réputés pour casser les prix au détriment de la bienfacture. D'autre part, par tout le système des «Do it yourself» qui inonde le marché de produits très bas de gamme. Cependant, nous arrivons tout de même à proposer une gamme de revêtements d'excellente qualité à des prix tout à fait corrects.

Certaines conditions sont-elles menacées aujourd'hui ?

Il est très difficile de recruter des collaborateurs qui correspondent à notre niveau d'exigence. Il serait souhaitable que les jeunes soient mieux informés sur les perspectives que ce métier peut leur procurer. Nous pensons par exemple qu'à partir de 12-13 ans, les jeunes pourraient régulièrement effectuer des stages suffisamment nombreux dans les diverses PME. Il est aussi important que des jeunes se lancent, car nous manquons actuellement de repreneurs et beaucoup de PME ferment. On a besoin de la tête et des mains pour diriger une PME vers le succès.

Depuis 2012, le Conseil d'Etat est majoritairement orienté à gauche. Afin de basculer la majorité, l'UDC présente la candidature de Jacques Nicolet. Selon vous, est-ce que les entrepreneurs vaudois ont intérêt à le soutenir ?

Oui, car nous attendons d'un candidat au Conseil d'Etat qu'il comprenne les problèmes des PME, et qu'il puisse agir avec force, afin que le tissu économique de base de notre canton ne se délite pas. J'étais très lié avec feu Jean-Claude Mermoud, avec qui j'échangeais souvent sur les défis liés aux PME. Nous sommes persuadés que Jacques Nicolet sera à même de reprendre le flambeau. ■

TOUT POUR VOS SOLS – DANS TOUTE LA SUISSE ROMANDE

SOLCREATIONS

parquets bois véritable - stratifié - ponçage - parquets vinyl
moquettes - PVC - lino - rideaux - literie



Rue du Petit-Ran 19 – 1045 Ogens
021 887 74 30
solcreations@bluewin.ch

www.solcreations.ch



Claude Bovey,
directeur de
Solcreations SA

Goûtez au bonheur de devenir propriétaire!



NOUVELLE
ÉTAPE!

**LE BELVÉDÈRE
DES MORETTES**
MONT-SUR-LAUSANNE

Vue sur le bonheur...
Au Mont-sur-Lausanne



ALPE'SQUARE
CRISSIER/LAUSANNE

LE HUB DE L'OUEST LAUSANNOIS



les **TERRASSES**
de **LAVAU**
Puidoux - Chexbres

**SUBLIME
BEAUTÉ**



**REFLETS
DE JADE**

SOURCE D'ÉLÉGANCE
À PULLY



3ème ÉTAPE



**Le Domaine
du Parc**

Dans une vague
de bien-être
La Tour-de Peilz



Lavaux Panorama

D'une beauté
à couper le souffle
Villette / Bourg-en-Lavaux



HABITEZ DANS
UN NOUVEAU MONDE

**LES RIVES
DE LA BROYE**
PAYERNE



VILLAS DES BRUYÈRES
A PULLY, SPLENDEUR & PRIVILÈGE



Quartier des Cèdres
Le nouveau cœur de Chavannes



Le Groupe Bernard Nicod s'engage pour un immobilier durable **MINERGIE**

www.bernard-nicod.ch

GROUPE BERNARD Nicod

synergie

NYON
022 990 90 90

AUBONNE
021 807 15 15

MORGES
021 804 79 79

YVERDON
024 424 24 24

LAUSANNE
021 311 11 11 021 331 55 55

GENÈVE
022 718 08 88

VEVEY
021 925 70 70

MONTREUX
021 965 44 44

AIGLE
024 468 55 55

MONTHEY
024 473 88 88